

LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF, SOUTIEN DU TISSU ÉCONOMIQUE POUR LES TPE/PME EN PARTICIPANT À LA DISTRIBUTION DES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE.

## Pourquoi les plateformes de financement participatif doivent intégrer le plan « France relance »

Le plan « France Relance » s'appuie sur une ambition légitime que les plateformes de financement participatif partagent : dynamiser l'épargne des Français, pour la diriger vers la relance et des investissements de long terme. Nos entreprises en ont besoin, car leurs fonds propres ont été structurellement fragilisés ces derniers mois. Le gouvernement entend ainsi mettre en place deux mesures : un label « Relance », pour identifier les fonds qui soutiennent les PME et ETI, ainsi que la distribution de prêts participatifs ou d'obligations subordonnées, garantis à hauteur de 35% par l'État.



Les plateformes de financement participatif ont répondu présentes, au cœur de la crise, en permettant aux entreprises d'obtenir des financements. Au 1er semestre 2020, elles ont contribué à financer l'économie réelle à hauteur de 320 millions d'euros, une croissance de 34% par rapport au 1er semestre 2019. Pourtant, elles ne sont pas incluses dans ces dispositifs, alors même qu'elles ont prouvé leur capacité à mobiliser rapidement des financements pour des TPE/PME, qui sont l'essentiel du tissu économique

français (99%), sur tout le territoire grâce à leurs modèles agiles et innovants. **Il faut leur faire confiance, car elles sont en capacité de répondre efficacement aux besoins des petites entreprises françaises, en leur permettant d'intégrer le label « Relance » et de distribuer des prêts participatifs ou obligations garantis par l'État.**

### Renforcer l'investissement des entreprises

La crise a montré que pour faire front les entreprises ont besoin de fonds propres. 20 milliards d'euros, c'est le montant des prêts participatifs ou obligations destinés à renforcer, en quasi-fonds propres, les bilans des entreprises dans les mois à venir. Disponibles début 2021, ils seront distribués par les banques, des sociétés de financement ou des fonds, afin de relancer un large spectre d'entreprises mises à mal par la Covid-19.

Selon Michel Didier, Président de l'institut d'études économiques *Rexecode*, le résultat brut d'exploitation des entreprises risque d'être amputé de 150 milliards d'euros sur les exercices 2020 et 2021. Dans ces conditions, il leur sera impossible de maintenir leurs

projets d'investissements à l'heure.

**L'enjeu est de taille : il faut renforcer les fonds propres des entreprises françaises, qui sont historiquement faibles, par le biais de prêts participatifs ou d'obligations. Pour maximiser le champ d'action, il faut associer les plateformes de financement participatif au dispositif. Le gouvernement enverrait ainsi un signal fort de volonté de refinancement de l'économie, notamment envers les TPE et PME, lourdement impactées par la crise.**

### Intégrer les plateformes de financement participatif dans le dispositif garanti par l'État

Les plateformes de financement participatif, voire même les entreprises elles-mêmes, par un mécanisme solidaire de prêts inter-entreprises au sein d'une même filière, sont autant de pistes à explorer pour booster la relance.

Si les plateformes de financement participatif n'ont pas encore été associées au Plan de relance, elles n'en sont pas moins aptes à proposer des prêts participatifs ou obligations, au

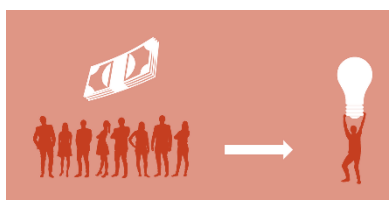
même titre que les banques. Par conséquent, le secteur s'interroge : pourquoi ne pas leur permettre de distribuer ces outils garantis par l'État, comme cela a été le cas avec l'extension du dispositif des Prêts Garantis par l'État (PGE)<sup>1</sup> ?

Les prêts participatifs et obligations vont être fortement sollicités par les entreprises. Se posera alors la question de la sélection des entreprises qui pourront bénéficier de cet outil. Les plateformes de financement participatif ont un rôle à jouer, notamment pour les petites entreprises, puisqu'elles concernent un large maillage territorial donnant un accès facilité aux financements pour les TPE/PME, et ont développé des expertises sectorielles ou régionales spécifiques nécessaires à l'analyse de ces entreprises.

De plus, l'analyse des risques et la sélection réalisées par les plateformes sont également un atout dont pourront bénéficier les banques et/ou les fonds qui se positionneront en tant que financeurs.

**Ce n'est qu'en s'appuyant sur une multiplicité de canaux de financement, que nous pourrions répondre aux besoins d'investissement des entreprises sur un plus large spectre.**

## Permettre aux plateformes d'intégrer le label « Relance » pour financer directement les entreprises



Parmi les dispositifs mis en place par le gouvernement, le label « Relance » permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placements collectifs apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises. L'objectif est clair : orienter l'épargne des Français vers les fonds qui s'engagent sur un ensemble de critères

ESG (environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance). Un objectif partagé par les plateformes de financement participatif dont l'essence même est de permettre aux particuliers et investisseurs professionnels d'affecter leur épargne en direct, à l'entreprise de leur choix.

Dès lors, réserver ce label aux fonds, c'est se priver d'un des moyens de flécher les investissements vers les entreprises du territoire.

Par un mécanisme de « plateformes labellisatrices », les acteurs du financement participatif pourraient accorder

le label « Relance » aux projets éligibles sur leur plateforme.

A titre d'exemple, Financement Participatif France et le Ministère de la Transition Écologique ont mis en place ce mécanisme dans le cadre du label « Financement participatif pour la croissance verte ». Un cahier des charges viendrait définir les conditions permettant aux plateformes qui feraient la demande d'être labellisatrices.

**En mettant en place un tel dispositif, le gouvernement permettrait non seulement de valoriser des projets favorisant la relance économique du pays, mais également de laisser aux investisseurs français le choix des projets ou secteurs qu'ils souhaitent financer. Grâce à un financement direct, traçable et transparent, les Français restent maîtres de leur épargne, tout en finançant l'économie réelle.**

Financement Participatif France



Les 26 plateformes membres de FPF  
cosignataires de la tribune :

Anaxago – Clubfunding – Credit.fr –  
Feedlios – Finfrog – Fundimmo –  
Gweneg – Happy Capital –  
Homunity – Lendosphere – Les  
Entrepreneurs – Lita.co – Lumo –  
MiiMOSA – My Capital Immo –  
myOptions – PretUp – Prexem –  
SeedandCollect – Solylend –  
Sowefund – Sparklending – Unilend  
– We Do Good – We fundia –  
WiSEED

<sup>1</sup> Plus d'information :  
[https://financeparticipative.org/le-pret-garanti-par-letat-octroye-par-les-](https://financeparticipative.org/le-pret-garanti-par-letat-octroye-par-les-plateformes-de-financement-participatif/)

